Fonds d'investissement climatiques

CTF-SCF/TFC.9/Inf.3
22 octobre 2012

Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF
Istanbul (Turquie)
2 novembre 2012

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR L'APPLICATION DE L'INITIATIVE INTERNATIONALE POUR LA TRANSPARENCE DE L'AIDE (IATI) DANS LE CADRE DES CIF

I. INTRODUCTION

1. À leur réunion conjointe de novembre 2011, les Comités du CTF et du SCF ont approuvé des mesures visant à améliorer les opérations des Fonds d'investissement climatiques (CIF), et ont invité l'Unité administrative des CIF à s'assurer que les CIF agissent dans le respect de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI).

2. L'Unité administrative des CIF a présenté à la réunion de mai 2012 un document intitulé « Progress Report on CIF Compliance with the International Aid Transparency Initiative (IATI) » (document CTF-SCF/TFC.8/Inf.5) qui résumait les obligations découlant de cette initiative, donnait une vue d'ensemble des normes et politiques en vigueur dans le cadre des CIF, et recensait les mesures à prendre en vue de la pleine application de cette initiative. L'Unité administrative a été invitée à faire le point sur son degré d'application à la prochaine réunion conjointe des Comités qui se tiendra en novembre 2012. Le présent rapport a été établi pour donner suite à cette demande, et pour informer les Comités du respect des principes de l'IATI.

3. Comme il était précisé dans le précédent rapport d'avancement, les organisations désireuses d'appliquer l'initiative IATI doivent devenir signataires de la Déclaration d'Accra, et s'engager à participer à son élaboration détaillée. Elles doivent également signer le Cadre de mise en œuvre de l'IATI, par lequel elles s'engagent à élaborer un plan pour la mise en place des normes requises. Quatre des six banques multilatérales de développement (BMD) qui interviennent dans le cadre des CIF ont d'ores et déjà signé la Déclaration d'Accra. Ce sont la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BAD), la Banque interaméricaine de développement (BID), et la Banque mondiale. La Société financière internationale (IFC) a pris des dispositions pour en devenir signataire. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) n'a pas signifié son intention de le faire, mais s’est déclarée tout acquise aux principes de divulgation de l'information et de transparence.

4. Dans le premier rapport d'avancement sur l'application de l'initiative IATI dans le cadre des CIF, nous avions rapporté que la Banque mondiale et la BAD avaient signé le Cadre de mise en œuvre, et publié leurs données, conformément aux normes définies par l'IATI. Nous pouvons aujourd'hui rapporter que la Banque interaméricaine de développement a publié son plan de mise en œuvre de l'Initiative en juillet 2012, et qu'elle sera en mesure de publier les premières données exigées à ce titre d'ici mars 2013.[1]

5. Comme il était indiqué dans le dernier rapport d'avancement, les CIF ne sont pas une entité juridique distincte, et ne peuvent donc être signataires de cette initiative. En revanche, elle compte sur les BMD partenaires pour faciliter l'application des normes IATI. En particulier, l'Unité administrative des CIF est tenue par les politiques de la Banque mondiale, en sa qualité d'Administrateur des CIF. La Banque mondiale publie déjà toutes les données concernant les flux de développement de la BIRD et de l'IDA au format IATI ; en revanche, les flux hors BIRD/IDA (notamment les activités financées par des bailleurs de fonds et exécutés par les bénéficiaires, au moyen de dons ou de prêts administrés par la Banque mondiale, dont les projets financés au titre des CIF) ne sont pas encore en conformité avec cette norme. La Banque a l'intention de consolider les financements BIRD/IDA et les opérations financées par les

[1] Le calendrier de mise en œuvre de la BID est disponible à l'adresse : http://www.aidtransparency.net/implementation.

donateurs au moyen d’un fonds fiduciaire général. À ce stade, aucune date n'a été avancée pour l'achèvement de ces travaux.

6. À l'heure actuelle, les CIF ne sont toujours pas en mesure d'appliquer pleinement les normes IATI, et il faudra attendre pour ce faire que la Banque mondiale ait achevé le processus d'intégration au sein du fonds fiduciaire général. L'avancée des travaux engagés par la Banque mondiale feront l'objet d'un suivi, et des rapports d'avancement seront régulièrement présentés au Comité du fonds fiduciaire.